

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.057

L'An deux Mille Quinze, le 10 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. R-L. CHABASSE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
M. Michel SERVIT représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIENT ABSENTES-EXCUSÉES : Mme Florence DEAU, Mme Eva ROY

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) pour l'année 2015 - Avenant n° 1

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : 3 Abstentions

Unanimité des suffrages exprimés

Par délibération n°14.177 en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) au profit de l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 170.000 € (cent soixante-dix mille euros), portant la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 170.000 € (cent soixante-dix mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2015, portant la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de ROYAN et l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2015.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 avril 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENCO

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 15.057

ENTRE

**La Ville de ROYAN** représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015, rendue exécutoire le 14 avril 2015 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D'UNE PART,**

ET

**L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) »**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 juillet 2010, sous le numéro W172003094, représentée par Monsieur Patrick LE GUINIO, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné **l'Association**,

**D'AUTRE PART,**

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par délibération en date du 18 décembre 2014, la Ville de ROYAN a octroyé une subvention de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) à l'Association **Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR)**, pour l'année 2015.

En plus de cet engagement, **la Ville** a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 170.000 € (cent soixante-dix mille euros) à **l'Association**, portant ainsi la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à **l'Association**.

**CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

#### ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique culturelle et d'animation de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 170.000 € (cent soixante-dix mille euros) à **l'Association**, portant la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

#### ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'association*,  
Le Président,

Patrick LE GUINIO

Fait à ROYAN, le 22 AVR. 2015

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO

